

THEMES DIFFICILES MAIS POURTANT IMPORTANT A ABORDER

Comment suis-je couvert en cas d'incapacité ?

Invalidité temporaire, ou totale à quel moment je reçois un revenu de remplacement ?

Que se passe-t-il en cas de décès ?

- capital décès pour mon conjoint et mes enfants ?
- rente pour mon conjoint et mes enfants ?

Pensez à vérifier vos garanties et le montant des capitaux avec votre assureur.



Les situations sont toutes particulières en fonction des revenus de chaque membre du foyer, en fonction de l'âge des enfants, en fonction du patrimoine et de votre situation matrimoniale.

Nous pouvons vous aider à comparer vos garanties et vos besoins avec le chiffrage communiqué par votre assureur.

Pensez à nous solliciter pour cette mission.